

**COMMUNE DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le sept du mois d'avril les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Florent le Vieil se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs André RETAILLEAU, Valérie BOISELLIER, Christophe JOLIVET, Vanessa GOUPIL, Michel NEAU, Nelly ANTIER, Jean-René THIBAUT, Bernard LIBEAUT, Yvette BOURGET, Françoise FILLON, Yannick BOURGEGAIS, Anne BOISTAULT, Anne-Marie POUPARD, Magalie ALLAIRE, Hélène LUSSON, Anthony BELLANGER, Serge PAQUEREAU, Jean-François ALLARD, Pierre PALUSSIÈRE, Camille LETHUILLIER de CHARETTE, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Excusés : Pierre SPIESSER qui avait donné pouvoir à André RETAILLEAU ; Pierre GAUTIER qui avait donné pouvoir à Anne BOISTAULT ; Stéphanie PAPIN qui avait donné pouvoir à Serge PAQUEREAU

Le conseil a choisi pour secrétaire Vanessa GOUPIL

**2015-04-DCM-07 Finances – Fixation des tarifs de la piscine**

Après avis de la commission des affaires scolaires et sportives et du bureau municipal, il est proposé d'adopter les tarifs suivants pour la saison 2015 de la piscine :

<b>ENTREES AU PUBLIC</b>	<b>en euros</b>
Tarif plein	3.10
Tarif plein par 10	27
Tarif réduit (enfants de 2 à 18 ans)	1.50
Tarif réduit par 10	12
Enfant de moins de 2 ans	gratuit
FORFAIT FAMILLE commune 2015 (réservé aux familles de St Florent) voir condition	73.00
FORFAIT FAMILLE hors commune 2015 - voir condition	90.00
<b>BAPTEMES DE PLONGEE</b>	
ENFANT (jusqu'à 18 ans)	20.00
ADULTE	30.00

Carte famille : (parents et enfants mineurs)

Livret de famille, justificatif de domicile, photo d'identité pour chaque membre

Réservée uniquement aux familles avec enfants

Les tickets sont valables uniquement pour la saison 2015, les tickets non utilisés ne sont pas remboursables

*Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- Donne son accord sur ces propositions

Pour extrait certifié conforme

*Le Maire*

André RETAILLEAU